

Décision

Générale

colonial

Décision n° 1056 du 7 septembre 1945

n° 1056

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
7 septembre 1945

Numéro JO
n° 9 du 30/09/1945

Date du numéro
30 septembre 1945

TEXTE INTÉGRAL

l'article 2 de la décision susvisée du 4 aout 1945 est complétée ainsi qu'il suit : En outre, une avance exceptionnelle de vingt cinq mille francs (25.000 francs) est accordée a M. Perronnette a titre d'acompte sur nouveaux traitements.